

DESHERBANT TOTAL PJT

**FORMULATION
NON CLASSÉE**

**DÉSHERBANT FOLIAIRE
SYSTEMIQUE**

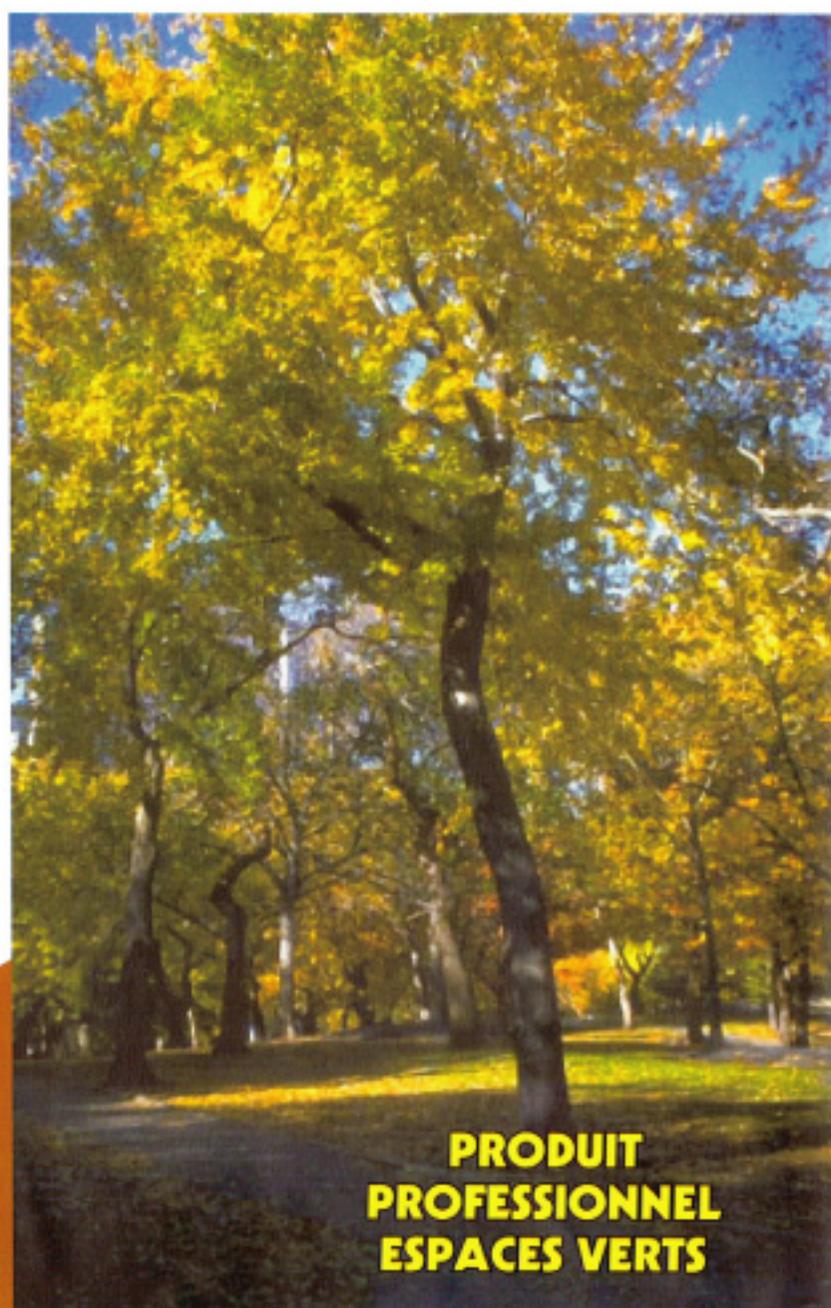
**DÉSHERBAGE
DES ZONES NON
PLANTÉES**



- ALLÉES DE PARCS, JARDINS PUBLICS, TROTTOIRS, (COURS, TERRASSES, ...)
- DÉSHERBAGE TOTAL (AIRES DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE...)

**360 g/l de
GLYPHOSATE
+ SURFACTANT INCORPORÉ**

jusqu'à
10 000 m²



**PRODUIT
PROFESSIONNEL
ESPACES VERTS**

PJT NC5 41100405

45070405

SANIGARDEN

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

AC INTERNATIONAL
ZI Route de Rassy 02470 Neuilly St Front
Tél : 03 23 70 77 64

DESHERBANT TOTAL PJT

DOSES RECOMMANDÉES

TRAITEMENT EN PLEIN	Pour 1 ha dans 350 L d'eau	Pour 1000 m ² dans 35 L d'eau	TRAITEMENT localisé en taches*
Zones perméables : annuelles et bisannuelles	5 L	0,5 L	1,5%
Zones perméables : vivaces	8 L en taches	0,8 L en taches	2% en taches
Zones imperméables (toute flore)	8 L en taches	0,8 L en taches	2% en taches

* Valable pour un volume de bouillie /ha de 350 L/ha

Dose maximale /ha/an sur zone imperméable : 4L, équivalent pour une surface imperméable colonisée à hauteur de 10%, à une possibilité de 5 traitements.

Dose maximale /ha/an sur zone perméable : 8 L

PROPRIÉTÉS

DESHERBANT NON SELECTIF, SYSTEMIQUE, FOLIAIRE.

UTILISATIONS

DÉSHERBAGE DES ZONES NON PLANTÉES :

Allées de parcs, jardins publics, trottoirs et particulièrement des zones sensibles d'un point de vue environnement (zones imperméables, pentes bordées de plantations, abords de cours d'eau...)

DÉSHERBAGE DES AIRES DE TRANSPORT ET DE STOCKAGE.

PARTICULARITÉS

- Ne pas traiter lorsqu'il y a menace de pluie.
- Efficacité réduite par lessivage dans les 3 à 5 heures après traitement.

CONDITIONNEMENT :
Bidon de 5 litres
Palette 800 litres

PJT NC5 41100405

45070405

**Efficacité renforcée
sur chiendent et liserons**

ÉPOQUES D'UTILISATION

L'efficacité optimale est obtenue lorsque les mauvaises herbes sont bien vertes et poussantes. Utilisation possible de février à novembre.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

GLYPHOSATE 360 g/l

• A.M.M. n° 9600319

EXEMPT DE CLASSEMENT TOXICOLOGIQUE

DOSES HOMOLOGUÉES

Mauvaises herbes annuelles	3 l/ha
Mauvaises herbes bisannuelles	6 l/ha
Mauvaises herbes vivaces	12 l/ha

- S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux.
S 20/21 : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.
S 23 : Ne pas respirer les aérosols.
S 36/37 : Porter des gants et un vêtement de protection approprié.
S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
S 51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

AC INTERNATIONAL
ZI Route de Rassy 02470 Neuilly St Front
Tél : 03 23 70 77 64

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI